

Délibération du 13 Octobre 2023

délibération N°2023-44 C

objet **Autorisation de lancer une consultation pour les prestations d'assurance pour les garanties en responsabilité juridique et protection juridique de Savoie Déchets**

- Date de convocation : le 06 octobre 2023
- Date de publication : le 20 octobre 2023

Le Comité Syndical, légalement convoqué le 06 octobre 2023 s'est réuni le 13 octobre 2023 à 15 h 00 à Chambéry, salle de réunion de l'UVETD (2ème étage), au 336 rue de Chantabord à CHAMBERY et en visioconférence sous la présidence de Marie BENEVEISE, Présidente de Savoie Déchets.

Nombre de délégués en exercice : 39, Nombre de présents : 21, Nombre de votants : 23

- Etaient présents : 19

Collectivité représentée	NOM Prénom
Communauté d'Agglomération Arlysère	DAL BIANCO Serge
	RAUCAZ Christian
	ZOCCOLO Alain
Communauté d'Agglomération Grand Chambéry	BENEVISE Marie
	JOLY Max
Communauté de Communes Cœur de Chartreuse	BLANQUET Denis
Communauté de Communes de Cœur de Savoie	VAN STRAATEN Nicolas
	FANTIN Philippe
Communauté de Communes de Haute Tarentaise	FRAISSARD Jean-Claude
Communauté d'Agglomération Grand Lac	DRIVET Jean-Marc
	GRANGE Yves
	CARDE Daniel
Communauté de Communes des Versants d'Aime	SPIGARELLI Lucien
	VIBERT Christian
Communauté de Communes de Yenne	BOIRON Laurence
Syndicat Intercommunal de Ramassage et de Traitement des Ordures Ménagères de Maurienne (SIRTOMM)	CECILLE Joël
	CHEMIN François
	ROUGEAUX Jean-Pierre
	VARESANO José

Délégués participant en visio de droit commun : 2

VIGUET-CARRIN Françoise ; BARBIER Marie-Claire

Délégués excusés ayant donné pouvoir de vote : 2

DANIS Georges donne pouvoir de vote à FRAISSARD Jean-Claude.

SANDFORD Erica donne pouvoir de vote à CHEMIN François.

Délégués excusés : 10

BURNIER-FRANBORET Frédéric ; GRILLAUD Laurent ; SARTORI Walter ; SIMON Christian ; TAIN Daniel ; GIRAUD Murielle ; RUFFIER-LANCHE René ; AMET Yannick ; BOIX NEVEUX Arthur ; BRUNIER Thierry.

Délégués absents : 6

THEVENON Raphaël ; BRUN Pierre ; FABRE Maryse ; LEOUTRE Jean-Marc ; GUIGUE Thibault ; LAURENT Philippe.

Délibération du 13 Octobre 2023

délibération **N°2023-44 C**

objet **Autorisation de lancer une consultation pour les prestations d'assurance pour les garanties en responsabilité juridique et protection juridique de Savoie Déchets**

Marie BENEVEISE, Présidente, expose que Savoie Déchets est détenteur de deux contrats d'assurance pour les risques suivants :

- Responsabilité civile : couverture financière des dommages ou préjudices causés à des tiers dans le cadre des activités du syndicat : dommages matériels et corporels, atteinte à l'environnement, ...
- Protection juridique du Syndicat (personne morale) ainsi que de ses agent.es et élu.es ; assistance et couverture des frais judiciaires éventuels.

Il convient de procéder au renouvellement desdits contrats d'assurance afin de couvrir Savoie Déchets contre les risques auxquels il est exposé.

A ce titre, il est proposé de lancer une consultation, sous la forme d'un marché à procédure adaptée, conformément aux dispositions du Code de la Commande Publique, pour une durée de un (1) an, reconductible tacitement pour trois périodes de un (1) an chacune. La date prévisionnelle d'effet des contrats est prévue le 1^{er} janvier 2024.

La consultation sera décomposée en deux lots distincts :

Lot(s)	Désignation
1	Responsabilité civile
2	Protection juridique

Les montants estimatifs annuels sont de :

Lot(s)	Désignation	Montant Estimé
1	Responsabilité civile	30 000 € HT par an
2	Protection juridique	5 000 € HT par an

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté inter-préfectoral de création du Syndicat Savoie Déchets en date du 09 décembre 2009 ;

Vu les statuts de Savoie Déchets ;

Vu la délibération n°2021-65C, du Comité Syndical du 25 juin 2021, relative aux délégations de compétences du Comité Syndical à la Présidente de Savoie Déchets, prévue par l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code des assurances ;

Vu le Code de la Commande Publique.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : approuve le lancement de la consultation, selon une procédure adaptée, pour le renouvellement des prestations d'assurance pour les garanties en responsabilité civile et protection juridique.

Article 2 : autorise la Présidente, ou son représentant, à signer les marchés à venir et tous documents y afférents.

Le Secrétaire de Séance,
Denis BLANQUET



La Présidente,
Marie BENEVEISE

